L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et les Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

Propriété de Valeur,

Centre Commercial,

132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Common, ilet borné par la rue St-Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste

EN VERTU d'un décret en partage dans le procès d'Elen A. Gilmore et als vs Thomas N. Gilmore et als. No 73,552—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 16 février 1905, à midi, des propriétés ci après décrites, aux termes et conditions ci-dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, etc., y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Common, désigné comme lot No 7, sur un plan fait par Hugh Grant, voyer daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire le 12 février 1841, d'après lequel dit lot mesurant en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six cent pieds et sept lignes sur la ligne du lot No huit et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le rond, lequel fait face sur une allée trèize pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son ouverture sur la rue Common dans le trèize pieds de largeur sur l'issue du fond, laquelle allée est sujette à un usage commun dans ledit lot No sept et aux lots Nos un à six inclusivement.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $960 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant ou dépendant à cela, situé dans le faubourg Ste-Marie maintenant Premier District de cette ville, étant le lot No trente de l'ilet borné par les rues Camp, Julie, St. Charles et Girod, mesurant vingt sept pieds, de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Bringier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, louée $50 par mois.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord ou Duplantier de cette ville, ayant en mesure française soixante pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; lequel lot de terre est désigné par le numéro Dix sur un plan fait par Joseph Pilie, ancien voyer de cette ville, le 12 août 1819 et annexé à un acte passé pardevant Philippe Fedeau, ancien notaire, date le 19 novembre 1820.

Les améliorations consistant en un magasin double en briques, à deux étages et résidence occupée sur un côté par H. Simon, épicier, à un loyer de $30 par mois, et sur l'autre côté par M. Hamins, marchand de fruits, à $25 par mois.

4° Un certain lot de terre contigu à la propriété ci-dessus décrite, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Camp, Delord, St Charles et Calliope, dans le premier district de cette ville, et mesurant vingt et un pieds quatre et cinq pouces plus ou moins de face à ladite rue du Camp sur une profondeur de cent vingt pieds plus ou moins, mesure américaine, ledit lot étant compris dans une plus grande portion de terre désignée sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 12 août 1819, comme le No 9, déposé en l'étude de L. F. Caire, notaire, le 9 novembre 1820.

Les améliorations consistant en un grand magasin en briques à deux étages et résidence occupée par F. Bahr, mécanicien, etc., à un loyer mensuel de $45 par mois.

Termes et conditions — Un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues; les dits billets devant porter sept pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à la maturité, et intérêt éventuelle audit taux de loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de chèque pour cent honoraires d'avocat en cas de non paiement desdits billets et intérêt au cas de non paiement à la maturité. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1905 en plus et au-dessous de leurs enchères, au moment de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du montant de la de vente au moment de l'adjudication; la propriété devant être conservée assurée pour sa valeur et les polices d'assurances devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les actes de ventes devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant James J. Wolfe, notaire.

Les plans des propriétés ci-dessus peuvent être vues à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne et tous renseignements seront fournis avec plaisir par Morgan et Pedersen, agents de Propriétés Foncières et Encanteurs, 231, rue Carondelet.

WILL. J. MORGAN, Encanteur.

15 jan—15 22 29 — fév5 12 14 16

Succession d'Elizabeth Klostermann, défunte femme de John E. Strebel.

No 74,813—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, daté le 12 janvier 1905 et signé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique le 21 février 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121 rue Touro.

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le 2me district de cette ville, dans l'ilet No 386, borné par les rues Touro (maintenant Union), Français, et Claude et Marais, laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 210 dans l'ilet No 19, sur un plan original de fond du faubourg Marigny et laquelle dite portion de terre est marquée par la lettre D, sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville le 24 juin 1882, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Touro, par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, le côté 1119 contenant une cuisine extra, dans chaque cour se trouve hangar, citerne, etc.

2° Nos 616 et 618 rue Galvez. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 18, dans l'ilet No 517 borné par les rues S. Galvez, Perdido, Poydras et S. Johnson, sur un devis annexé à un acte passé le 1er mai 1878 par devant O. Morel, ancien notaire en cette ville, d'après lequel devis ledit lot mesurant trente deux pieds neuf pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant trois chambres de chaque côté, et cuisine; dans la cour se trouve un grand hangar, citerne, etc.

Termes et conditions de la vente— Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an en un et 2 ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julien R. Habena, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne

15 jan—15 22 29- fév 5 12 19 21

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENCOGNURE ROYALE ET LISARDI.

JOSEPH PAYSEE VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74,033. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido, MERCREDI, le 15 février 1905 il commencera à midi, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine cour le 3 janvier 1905, ledit jugement signé en pleine Cour le 10 janvier 1905, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessous, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Forstall et Lisardi, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9 ci-ilet No 8 les dits lots mesurant, à savoir le lot No 9 formant l'encoignure Royale et Lisardi mesure 28 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale par 122 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lisardi les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 26 pieds, 7 lignes de face à la rue Royale par une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent un cottage ayant 5 chambres, hangar, pièce et citerne, désignées par le No 708 rue Lisardi.

Termes et conditions—La moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an garanti par hypothèque spéciale sur ladite propriété, la balance du crédit devant porter intérêt à 8 0[0 par an à partir de la date d'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1904 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Le montant du crédit devra être garanti par toutes les clauses de garanties usuelles et habituelles. L'acquéreur devra déposer 20 0[0 du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir son achat. Acte de vente pardevant Robert Legier notaire public, aux frais des acquéreurs.

E. J. Morel, Walter L. Gleason avocats.

15 jan—15 22 29- fév 5 12 15

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide encoignure Commerciale No 1201 rue Decatur à l'encoignure de la rue Hôpital.

Dans la succession de Veuve Marius Jacques Jarreux.

No 74,880—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division B.

PAR CICERO A RAMSEY, Encanteur—JEUDI, le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. Fred D. King juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Decatur, Chartres et Quartier, lequel dit lot mesurant vingt et un pieds deux pouces de face à la rue Decatur sur soixante et douze pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Hôpital.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0[0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 0[0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en faire la collection des billets; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1905, en sus et au-dessous du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert W. Upton, notaire; un dépôt 10 0[0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY, Encanteur.

Charles I. Dénéchaud, avocat.

22 janv—22 29— fév 5 12 19 22 23

ANNONCES JUDICIAIRES

Dans l'affaire de la succession de Charles F. Largue.

Mme Julia Lindenschmidt vs Charles F. Largue.

No 72,726—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Line, Division D.

Considérant que A. C. Waerpel a produit des preuves devant la cour qu'il a été nommé agent résidant de la "Lincoln Trust Company" du Missouri, le curateur de la succession et tuteur de la personne de Charles F. Largue; que ledit Charles F. Largue possède des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane, et que ledit tuteur désire transférer lesdites propriétés et effets hors de l'Etat de la Louisiane et dans l'Etat du Missouri, le domicile dudit Charles F. Largue.

Maintenant, en conséquence, avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées de faire valoir s'il en est en peuvent en avoir dans les trente jours de la date de la première annonce de cela pourquoi la demande dudit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de la cour.

T. CONNELL, Greffier.

4 fév—4 7 14 21 28—mars 7 8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Kelly & Zoeller vs Jos. E. Bernhardt.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 19,961—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, au mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le 2me District de cette ville, le SAMEDI, 11 février 1905, à 10 heures a. m., la propriété ci après décrite, à savoir: Un lot d'épiceries, balance, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions: Comptant.—WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Rice & Montgomery, avocats pour les plaignants.

31 jan—31—fév 5 11

David H. Hoffman vs A. B. Du Bois.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nlle-Orléans.—Nos 19,500 et 19,502—En vertu de deux writs de fieri facias à moi présentés par les Honorables Wynne Rogers et Louis H. Foucquet, juges de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Divisions A et C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, au mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le même jour de février 1905, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir—Un cheval bai, deux wagons à quatre roues, deux jeux de harnais, etc., d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions— Comptant —WM J. BRADY, constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Jas. J McLoughlin avocat pour le plaignant.

24 janv—24 29—fév 4

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Zahn et Catherine Hussy, sa femme prédécédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,446 —Division B— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Albert Zahn, administrateur et exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Jno. Wagner, avocat. 28 jan—28—fév 1 6

Succession de Mme Celia Sheridan, Veuve de Robt Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,312—Division D—Attendu que Emma Marie Carter a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Celia Sheridan, veuve de Robt Carter, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. L. R. Hoover, avocat. 1 fév—1 5 10

En re Succession de John W. et John M. Funston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58 561 — Attendu que John H. Hinton, tuteur des mineurs Claude P. et Orpha A. Hinton, a présenté à la Cour pour la permission d'enlever la propriété desdits mineurs de cet Etat, les créanciers desdits mineurs et toutes autres parties intéressées sont par la présente notifiés de faire savoir dans les trente jours à partir de la première publication pourquoi la demande dudit pétitionnaire ne serait pas accordée. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. 13 jan—13 20 27—fév 4 10

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1597-99 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1636-38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1756 rue N. Remparts. Rangée Triple, Nos 1738 60 62 Rue N. Remparts.

A l'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne.

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un placement No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 18 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gaillat, dossier No 74,948 la propriété dans être ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon (autrefois Regretelle), Dauphine (autrefois Grande Hermine), Bourgogne (autrefois Grape) et Toure (autrefois Union), le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Regretelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), St Antoine, Bourgogne (autrefois Grape) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant en (mesure américaine) soixante cent pieds neuf pouces de face à la rue Nord Remparts (autrefois Remparts) sur soixante pieds de profondeur et façade la rue St Antoine, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Remparts, devant être vendues séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), Bourbon (autrefois Regretelle), Bourgogne (autrefois Grape) et St. Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Remparts sur une profondeur et façade de soixante pieds à la rue Bourbon et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1638, 1638 et 1640 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance devant être payée en un et deux ans en montants égaux, la portion de crédit étant représentée par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an, payables annuellement et devant être garantie par lien de vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance, et par une stipulation pour dix pour cent (10 0[0) honoraires d'avocat en cas d'défaut de paiement, et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles à de sécurité. Les actes de ventes devront être exécutés par F. D. Charbonnet, notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs qui auront aussi requis de payer les taxes pour l'année 1905 aussi bien que les frais de l'acte et de déposer 10 0[0 au moment de l'adjudication avec

BERNARD TITCHE, Esq. Avocat.

J. L. ONORATO Encanteur.

22 jan—22 29—fév 5 12 19 26 28 Bureau 303 rue Baronne.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!!

LA RANGÉE DE QUATRE RESIDENCES, Nos 2627-29 31-33 Rue Renesson coin Quatrième, il sera vendu à l'Enchère Publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne, MARDI, le 14 FEVRIER, à MIDI.

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74,241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci-après—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, de l'ilet No 11 (maintenant 49) borné par les rues Renesson, Quatrième, Troisième et et Thomas (autrefois Fulton), d'après le plan No 58 dans les registres de G. R. Stringer, ancien notaire; lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Renesson et Quatrième et mesurant 32 de face à la rue Renesson sur 118' 10" de profondeur et façade à la rue Quatrième; et le lot No 2, 31' 8" de face à la rue Renesson sur 118' 10" de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 2627—29—31—33 rue Renesson.

Conditions — Un tiers en plus comptant, et la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication le même devant être garanti avec 8 pour cent, honoraires d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 et 1905 devant être payée par les acquéreurs en plus et au-dessous du prix de l'adjudication; 10 pour cent dudit prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses devant être assurées par les acquéreurs l'assurance devant être payée en cas de feu aux porteurs des billets devant être fournis par les acquéreurs en reconnaissance de la portion de crédit du prix. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO,

Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

P. A. Ducros, avocat.

F. D. Charbonnet, notaire

12 janv—13 15 22 29—fév 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, 1108-10 RUE ST-PHILIPPE,

Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie.

A l'Encan, MARDI le 14 FEVRIER 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans ledit ordre daté et signé le 11 janvier 1905, et adressé à J. L. Onorato Encanteur, dans l'affaire de la succession de Laura Lange, Dossier No 74,569, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière et mobilière, ci après—

La moitié indivise d'intérêt dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, St-Claude et Remparts, et désigné par le No 113, mesurant en mesure française 30 pieds plus ou moins de face à la rue St Philippe sur 62 pieds, plus ou moins, de profondeur, borné sur le côté vers la rue Remparts par la propriété d'Alexandre Pellegrini, et sur le côté vers la rue St-Claude par la propriété de Nicholas R. Théard, et dans le fond par la propriété de Mme Moran. Les améliorations consistant en un cottage double, contenant de chaque côté 4 ou 5 chambres, et connues comme les Nos 1108-10 rue St-Philippe. Loué au taux de $22 par mois.

La propriété mobilière comprenant:

1 bague en or, imitation de diamant et rubis,	1 boîte de bagues,	1 paire de boucles d'oreilles antiques,
1 boîte cassée divers bijoux,	1 épingletie en diamants,	1 paire de vieux bracelets en or,
1 petite boîte de divers bijoux,	1 paire de boucle d'oreilles en rubis,	1 broche.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Pour la propriété foncière, un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec la pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Edouard F. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

MM. Henriques & Duchamp, avocats. 13 janv — 13 15 22 29—fév 5 12 14

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District,

No 2820 rue Saratoga,

Près de l'avenue Washington.

Dans l'affaire de la

Succession de Wm Thompson, Sr.

No 75,059—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Common—JEUDI, le 16 février 1905, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 13 janvier 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet 497, borné par les rues Marais, Bourbon, Urquhart et Toure, désigné par le No un sur un devis par George De Armas, député voyer de ville, daté le 29 novembre 1874, et mesurant en mesure américaine 31 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot formant une partie d'un grand lot désigné sur la lettre E sur un devis par C. V. Labarre, le 28 septembre 1888, annexé à un acte passé pardevant E. A. Ferroux, ancien notaire, le 25 septembre 1888.

Les améliorations comprenant un joli cottage double, confortablement distribué, connu comme les Nos 1909 1911 rue Marais, rapportant de jolis revenus, invariablement occupés.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque, etc.; portant 8 0[0 d'intérêt par an de la date de la vente, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905. L'acte de vente sur frais de l'acquéreur pardevant Jno. G. Eustis, notaire, un dépôt de 10 0[0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

8 janv—8 15 22 29—fév 5 9

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Leda Gouche.

No 73,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A., Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet. — MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1905 et signé le 10 janvier 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 174, borné par les rues Poydras, Camp, North et Church (autrefois St-Francis), mesurant environ 150 pieds de face sur chacune des dites rues.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur

14 janv—14 15 22 29—fév 5 12 14

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Portant le No municipal 1537 rue Sixième, entre les rues St-Charles et Prytanée.

Mary F. King, femme de Charles L. Guan vs Theodore Duval, veuve de W. W. Sumner, tutrice naturelle, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 66,779.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville le JEUDI, 16 février 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 218, borné par les rues St Charles, Sixième, Prytanée et Coserry ledits lots sont désignés par les Nos 13, 14 et 15 sur un plan dressé par H. Moelhausen, voyer, daté le 23 décembre 1844 et déposé en le bureau de D. J. Ricardo, alors notaire en cette ville, lesquels dits lots sont contigues l'un à l'autre, et mesurant chacun trente pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Sixième sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Chas S. Rice, avocat pour la plaignante

14 janv—14 20 27—fév 3 10 16

Succession de Antonia Fornaris.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74 538 — Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Rosa Barba, veuve de Antonio Fornaris, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—C. F. Calabarse, avocat.

31 jan—31—fév 4 9

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Splendides Lots de Terre à Bâtir

Dans le Sixième District,

S'améliorant rapidement et près de la nouvelle ligne de chars Clio, à l'encoignure des rues Howard et Upperline, ilet des rues Valence et Freret.

—ET LE—

Joli Cottage Simple contigu.

No 4717 rue Howard, entre les rues Valence et Upperline.

Succession de Walter B Nugent.

No 73,206—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 février 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 581, borné par les rues Upperline, Howard, (autrefois St. George) Valence et Freret,